

Octobre 2019

Services VSI

0826 46 79 19

<http://www.vsi-visa.com/fr/chine/visa/visa-chine>

DEMANDE DE VISA CHINE

Documents en téléchargement:

 [bon_de_commande_chine_paris_2019.pdf](#)



**ATTENTION
COLLECTE DES EMPREINTES DIGITALES REQUISE
A COMPTER DU 15 JUILLET 2019**

A partir du 15 juillet 2019, la collecte des empreintes digitales des demandeurs de visa par l'Ambassade et les Consulats généraux de Chine en France est obligatoire.

Cela concerne tous les types de visa et tous les Centres des visas chinois en France.

Seules les personnes suivantes sont exemptées :

Agées de moins de 14 ans ou de plus de 70 ans

Détenteurs de passeports diplomatiques, de service, ou éligibles pour les visas chinois diplomatique, officiel et de courtoisie

Ayant demandé un visa et enregistré les empreintes digitales auprès de la même Ambassade ou du même Consulat de Chine (ou Centre de demande de visa) avec un même passeport dans un délai de moins de 5 ans. Attention : Les empreintes qui ont été relevées à votre arrivée en Chine lors de précédents voyages ne sont pas enregistrées dans les Centres de Visa.

Dont les dix doigts sont endommagés ou dont aucune empreinte digitale ne peut être collectée

Nos équipes pourront se charger :

De la **vérification du dossier** reçu par courrier/coursier (pour un rendez-vous à Paris) ou par email (pour un rendez-vous dans les autres centres de visas en France : Lyon, Marseille ou Strasbourg)

Du **remplissage du formulaire** en ligne si besoin

De la **prise de rendez-vous** auprès des Centre des visas de votre choix, à la date convenue ensemble et selon les disponibilités des Centre des visas

Accompagnement le jour du Dépôt du dossier aux Centres de Paris ou Marseille pour que vous n'ayez qu'à déposer vos empreintes sans attendre

Retrait du passeport une fois que le visa est délivré pour les centres de Paris, Marseille et Strasbourg.

Merci de noter que pour les demandes de visas soumises aux Centres des visas de **Lyon, Marseille, ou Strasbourg** il vous faudra apporter votre dossier complet lors de votre rendez-vous.

VSI en tant qu'agence agréée par l'Ambassade et les différents Centres des visas en France pourra vous

accompagner pour l'obtention de votre visa et la démarche de dépôt des empreintes digitales.

Attention le dépôt des empreintes à Paris doit se faire entre 10h30 et 11h30 si vous souhaitez qu'un agent de VSI vous accompagne lors de la procédure

Merci de vous référer au bon de commande correspondant au Centre des Visas de votre choix.

Les empreintes restent conservées par le Centre des Visas où elles ont été enregistrées pendant 5 ans et pour un même passeport. Nous vous conseillons donc de venir au Centre des Visas de Paris afin que notre agence puisse se charger de vos futures demandes sans avoir à vous déplacer de nouveau (le fichier des empreintes n'est pas national)

Les visas délivrés avant le 15/07/2019, en cours de validité, ne sont soumis à aucune mise à jour. Les détenteurs peuvent donc voyager avec ce visa sans problème.

Nous vous informons que l'Ambassade de Chine sera fermée

le 13 septembre 2019

et les 1er et 2 octobre 2019

VOTRE VISA CHINE SANS VOUS DEPLACER

Vous ne pouvez pas ou ne voulez pas vous déplacer auprès d'un centre des visas chinois pour faire relever vos empreintes ?

VSI VOUS PROPOSE DESORMAIS L'OBTENTION DE VOTRE VISA

(Affaires ou Tourisme)

SANS RELEVÉ DES EMPREINTES DIGITALES

VOIR INFORMATIONS CI-APRÈS

DOCUMENTS REQUIS POUR TOUS LES TYPES DE VISAS

Si vous souhaitez faire appel à leurs services, **Bon de commande VSI** en 2 exemplaires (sélectionner le bon de commande correspondant au centre des visas de votre choix)

- **Passeport original**
- valable 6 mois (si demande 1 entrée), 9 mois si demande 2 entrées), 15 mois (si demande de visa 6 mois entrées multiples) au moment du dépôt du dossier
- contenant avec 2 pages libres face à face impérativement
- **Tout passeport comportant des taches, déchirures ou défectueux devra nous être remis avec une attestation certifiant que vous êtes au courant de son état et que vous êtes conscient que l'entrée en Chine peut vous être refusée pour ce motif**
- **Copie** de la page d'identité du passeport obligatoire (toute copie non faite vous sera facturée 0.50 €)
- **Copie** de tous les précédents visas chinois figurant au passeport (toute copie non faite vous sera facturée 0.50 €)

- **1 photo** originale récente en couleurs (non scannée), sur fond clair. Attention, elle doit répondre aux prérequis suivants : [prérequis photo \(exemple : pas de vêtement blanc, pas de lunettes...etc\)](#) en plus de celle téléchargée sur le formulaire de demande de visa.
Si vous avez téléchargé une photo d'identité avec des lunettes sur le formulaire de demande de visa, vous devrez fournir une photo d'identité SANS LUNETTES
- **1 formulaire** de demande de visa original à compléter en ligne sur le site du centre des visas Chinois et à imprimer en 1 seul exemplaire.
Lien vers le
formulaire : https://bio.visaforchina.org/#/nav/quickSelection?visacenterCode=PAR2&request_locale=fr_FC&site_alias=PAR2_FR
Remarques :
- **Tous les champs sont obligatoires ! TOUS LES CHAMPS DOIVENT ETRE COMPLETES SANS EXCEPTION**
- Reprendre les informations telles que mentionnées sur le passeport

- A la fin du formulaire de demande de visa, vous devrez indiquer que vous ne souhaitez pas que le passeport vous soit retourné par courrier par le Centre des visas Chinois et que vous souhaitez utiliser le mode « Aller au centre des visas »

Si vous le souhaitez VSI peut se charger du remplissage du formulaire en ligne moyennant un surcoût de 30 € TTC. Pour cela merci de compléter le document suivant. Merci de noter que tous les champs sont obligatoires : [Formulaire par VSI](#)

Tout formulaire incomplet ou mal rempli fera l'objet d'une facturation supplémentaire (si VSI doit le refaire) ou d'un retard dans le traitement de la demande de visa (si vous devez le refaire et nous le renvoyer), le consulat n'acceptant aucune rature ou correction.

- **Si vous avez visité la Turquie ou le Pakistan :** Fournir en plus des documents cités plus haut, une attestation (de l'employeur si voyage d'affaires ou du voyageur si voyage touristique) expliquant le motif détaillé de ces visites
- **Pour les étrangers résidant en France, faisant partie de l'UE :** Fournir en plus un justificatif de domicile (facture EDF, télécom). Pour les Romains et les Bulgares, la carte de séjour originale est demandée ou à défaut il faut fournir la copie des 3 dernières fiches de paie.
- **Pour les étrangers résidant en France (hors européens) :** Fournir en plus la carte de séjour originale ayant 1 an de validité après le retour + une copie. Pour les Africains, fournir également les 6 derniers relevés de compte prouvant que vous disposez d'au moins 5 000 € sur votre compte.
- **Pour les ressortissants Français nés en Algérie, au Maroc ou en Turquie** fournir le passeport de votre double nationalité. Si le passeport n'est plus en votre possession vous devrez joindre une lettre expliquant qu'il a été rendu aux autorités.
- **Enfants/Mineurs :** Il faut établir une demande de visa complète pour chaque enfant.
 - o Mineurs voyageant seuls : Fournir en plus des formalités Tourisme : une [autorisation de sortie de territoire](#) fournie par les 2 parents + copie du livret de famille + **pièce d'identité ORIGINALE des parents**
 - o Mineurs voyageant avec un des deux parents : Fournir en plus des formalités Tourisme : [Autorisation de sortie du territoire](#) de l'autre parent + copie du livret de famille + **pièce d'identité ORIGINALE des parents**
- **Santé :** Vaccination contre la fièvre jaune obligatoire si le voyageur a visité dans les 6 jours précédents, un pays infecté
- Les personnes nées en Chine doivent présenter leur passeport Chinois ou un document officiel prouvant qu'ils ont renoncé à la nationalité Chinoise. Attention le passeport Chinois sera alors annulé.

A ces documents, merci de rajouter ceux spécifiques au type de visa demandé :

[Visa AFFAIRES](#)
[Visa TOURISME](#)